

MINISTERE DES MINES,
DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

-----000-----
SECRETARIAT GENERAL

-----000-----
SECRETARIAT PERMANENT ITIE-MALI

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE- UN BUT-UNE FOI
-----000-----

FICHE DE CIRCULATION

COURRIER

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES

(I.T.I.E) AU MALI

Numéro : 06 Date d'arrivée du courrier le 19-01-23

Référence : BEN 0074 / M J D H - SG

Objet : Arrêté interministeriel n° 2022-6270 / M/MEF - MJDH - SG du 30 de cembre 2023 portant adoption du formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs des entreprises ext.

Origine : M J D H - SG

ANNOTATION

- | | | | |
|---|---------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Pour attribution | <input type="checkbox"/> Pour analyse | <input type="checkbox"/> Pour représentation | <input checked="" type="checkbox"/> Pour Information |
| <input type="checkbox"/> Pour suivi | <input type="checkbox"/> En instance | <input type="checkbox"/> Pour étude et avis | <input type="checkbox"/> Pour élément de réponse |
| <input type="checkbox"/> A centraliser | <input type="checkbox"/> A classé | <input type="checkbox"/> Pour suite à donner | <input type="checkbox"/> Pour disposition à prendre |
| <input type="checkbox"/> Pour participation | <input type="checkbox"/> Synthèse | <input type="checkbox"/> Pour Exploitation | <input type="checkbox"/> A Photocopier |

ANALYSE

Délai d'exécution 24 heures 48heures 72 heures 1 Semaine 2 Semaine

IMPUTATION

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> SECRETAIRE PERMANENT | <input checked="" type="checkbox"/> MAMADOU DIT MAMOU YAFFA |
| <input checked="" type="checkbox"/> BOUREIMA CISSE | <input checked="" type="checkbox"/> OUMAR SANGARE |
| <input checked="" type="checkbox"/> SORI SOGORE | <input checked="" type="checkbox"/> SECRETARIAT |
| <input checked="" type="checkbox"/> ALY DIAKITE | |

ANNOTATION DU.....

LE SECRETAIRE PERMANENT

SUITE RESERVES TACHES EXECUTIONS

Bamako, le



FICHE DU COURRIER A L'ARRIVEE

N° Enregistrement 172	Date d'arrivée 11/01/2023	Type et numéro BE/N°0074	Date du courrier 11/01/2023
PROVENANCE	MJDH		
OBJET	Arrêté interministériel n°2022-6270/MMEE-MJDH-SG du 30 décembre portant adoption du formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs entreprises extractives au Mali.		

MINISTRE			
Pour lecture	Pour appréciation	Pour signature	Pour approbation

Urgent	Très Urgent
--------	-------------

SEGAL	SP/Ministre	CT	I Ma - Guindo
CCAB	SP/SEGAL	CM	
HFD	Chef courrier	ATTACHE	

DIRECTIONS/ SERVICES RATTACHES
DNGM - DTIE

<input checked="" type="checkbox"/> Pour attribution	Pour analyse	Pour synthèse	Pour information
Pour suivi	Pour étude	Pour représentation	A classer
Pour éléments de réponse	Pour avis	Pour suite à donner	Large diffusion
Pour exploitation	M'en parler	En instance	Pour Compte rendu
<input checked="" type="checkbox"/> Pour dispositions à prendre	En rapport avec		

ANNOTATIONS

INSTRUCTIONS DU MINISTRE

Le Ministre

Le Secrétaire Général

M 23 J
oh

NB : Tout courrier doit faire l'objet d'une ventilation dans les 24 heures qui suivent son arrivée

MINISTRE DE LA JUSTICE ET
DES DROITS DE L'HOMME
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

LE MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME,
GARDE DES SCEAUX



0074

N° _____ /MJDH-SG

A

Monsieur le Ministre des Mines, de
l'Energie et de l'Eau

BAMAKO

BORDEREAU D'ENVOI

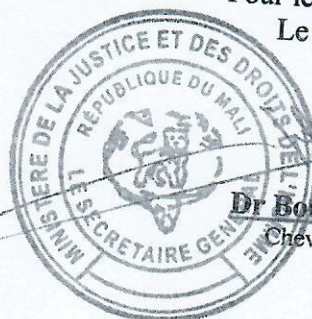
DESIGNATION	N.P	OBSERVATIONS
Arrêté interministériel n°2022-6270/MMEE-MJDH-SG du 30 décembre 2023 portant adoption du formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives au Mali.	01	« Pour attribution »
TOTAL	01	

Reçu

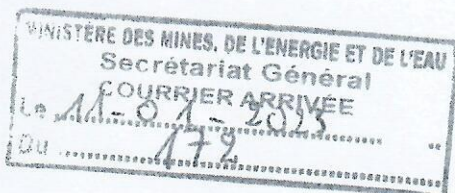
Le.....2023

Bamako, le 11 JAN 2023

Pour le Ministre et par ordre
Le Secrétaire Général,



Dr Boubacar Sidiki DIARRAH
Chevalier de l'Ordre National



MINISTÈRE DES MINES DE L'ENERGIE
ET DE L'EAU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET
DES DROITS DE L'HOMME

SECRETARIATS GENERAUX

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
DLTG - OK 181

30 DEC 2022

ARRETE INTERMINISTERIEL N° 2022- 6270 /MMEE-MJDH-SG DU...
PORTANT ADOPTION DU FORMULAIRE DE DECLARATION DES
BENEFICIAIRES EFFECTIFS DES ENTREPRISES EXTRACTIVES AU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU ;
LE MINISTRE DE JUSTICE, DES DROIT DE L'HOMME, GARDE DES SCEAUX ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la transition ;
- Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Norme ITIE 2019 ;
- Vu l'Acte Uniforme du 15 décembre 2010 portant sur le Droit commercial Général ;
- Vu l'Acte Uniforme du 30 janvier 2014 relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
- Vu la loi n°92-002 du 27 août 1992 portant Code du Commerce au Mali ;
- Vu la Loi n°2013-015/ du 21 mai 2013 portant protection des données à caractère personnel en République du Mali ;
- Vu la Loi n°2013-031 du 23 juillet 2013 portant approbation du Code de transparence de la gestion des finances publiques ;
- Vu la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite ;
- Vu la Loi n°2015-035 du 16 juillet 2015, modifiée, portant organisation de la Recherche, de l'Exploitation et du Transport des Hydrocarbures ;
- Vu la Loi n° 2016-008 du 17 mars 2016 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchement des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Vu l'Ordonnance n°2019-022/P-RM du 27 septembre 2019 portant Code Minier en République du Mali ;
- Vu le Décret n°2019-0006/PM-RM du 10 janvier 2019 portant création, organisation et modalités de fonctionnement des organes de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Mali (ITIE-Mali) ;
- Vu le Décret n°2020-0177/P-RM du 12 novembre 2020 fixant les modalités d'application du Code minier en République du Mali ;
- Vu le Décret n° 2021-0361.PT-RM du 7 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n° 2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,
- Vu le Décret n°2022-0107/PT-RM du 22 Février 2022 instituant le registre public des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives au Mali ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} : Le formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives au Mali est établi selon le modèle dénommé « DB3E » et annexé au présent arrêté.

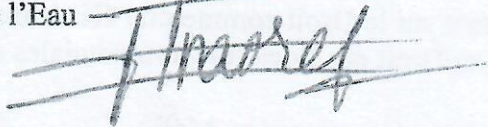
Article 2 : En cas de pluralité de bénéficiaires effectifs, il est joint autant d'annexes que de bénéficiaires effectifs en sus du premier. Le modèle d'annexe est dénommé « DB3E-A ». La dénomination est suivie du numéro alphanumérique de l'annexe concernée.

Article 3 : Lorsqu'il existe un démembrement de propriété, de détention ou de contrôle indirect, leurs modalités sont précisées sur le formulaire dénommé DB3E-BIS.

Article 4 : Les Secrétaires généraux des ministères concernés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à compter de la date de signature et sera publié au journal officiel.

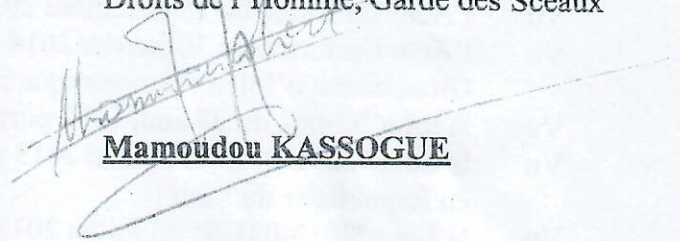
Bamako, le 30 DEC 2022

Le ministre des Mines, de l'Energie
et de l'Eau



Lamine Seydou TRAORE

Le ministre de la Justice et des
Droits de l'Homme, Garde des Sceaux



Mamoudou KASSOGUE

AMPLIATIONS :

- Original.....	01
- PT-RM-CNT-CS-CC-HCC-CESC-HCJ.....	07
- PRIM-Tous Ministères.....	29
- Tous Gouverneurs.....	20
- Vérificateur Général-CENTIF.....	02
- Toutes Directions MMEE.....	05
- Archives-JO.....	02

